Le phoque Veau-marin, Phoca vitulina

Temps de lecture : 2 min



Nom commun : Le phoque Veau-marin

Nom latin : *Phoca vitulina*

Famille : Vertébrés | Mammifères

Surnommés « chien de mer » ou « loup marin », il existe 2 colonies de phoques veaux-marins en Normandie, et plus particulièrement dans le département de la Manche. Ils constituent la 2e et 3e plus grande population reproductrice de France, après la baie de Somme.



De 1,50 mètre à 1,80 mètre
Bébé : 75 centimètres



De 60 à 110 kg
Bébé : 10 kg



Mers de la Manche, du Nord, Océans Atlantique Nord, Est et Ouest ; Pacifique Est et Ouest



26 ans (pour les mâles)
32 ans (pour les femelles)



Bébé : lait maternel pendant 1 mois
Adulte : crustacés et céphalopodes, beaucoup de poissons



1 petit par an





© Isabelle Charrier, CNRS

Espèce en danger ?

Depuis 2016, le phoque veau-marin est classé dans la **catégorie « Préoccupation mineure » de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN** (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Cela signifie qu'il ne présente qu'un faible risque de disparition.

Cette espèce n'est pas référencée dans **la CITES**, la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.



© Charles J. Sharp, CC BY SA 4.0

Restons vigilants !

En France, le phoque veau-marin est une espèce d'intérêt communautaire et porte le statut d'espèce protégée.

Le phoque veau-marin et ses semblables sont très sensibles aux dérangements : présence de promeneurs ou de pêcheurs, vitesse excessive des bateaux à proximité de leurs reposoirs... Pour éviter que la colonie ne déserte les sites devenus inhospitaliers, il est essentiel de les observer... à distance !

Le saviez-vous ?

Le phoque veau-marin vit sur les côtes (plages, baies abritées,...) et passe une grande partie de son temps sur des reposoirs (bancs de sable, berges) qui lui permettent, entre autres, d'allaiter ses petits, de se reposer ou de jouer !



© AWeith, CC BY SA 4.0